



Syndicat de l'inspection de
l'Education nationale

Paris, le 16 octobre 2008

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du relevé de conclusions que notre organisation a signé avec vous il était précisé que l'amélioration des résultats des élèves de l'école primaire imposait un pilotage de proximité pour lequel il appartient à l'IEN de mobiliser les moyens les mieux adaptés.

C'est du reste dans cette logique du pilotage que les inspecteurs se sont engagés en présentant et en organisant le nouveau dispositif de l'aide personnalisée. Nous avons souligné auprès de M. le directeur de la DGESCO, puis plus récemment à vos conseillers, que les activités mises en œuvre en ce domaine pourraient jouer un rôle significatif pour les élèves rencontrant des difficultés passagères mais que leur impact serait certainement moins net pour les plus fragiles.

Nous insistons auprès de vous aujourd'hui pour rappeler que les IEN pilotent l'activité des RASED et qu'un affaiblissement de ces équipes constituerait un grave préjudice pour les élèves en grande difficulté. Nous nous étions félicités, l'an dernier, de la perspective de réécriture de la circulaire de 2002 relative au fonctionnement des RASED car nous pensions que la réflexion qui se développerait à cette fin ne pourrait que contribuer à une efficacité renforcée. Aujourd'hui nous sommes inquiets. L'annonce brutale et ambiguë de la « sédentarisation » de 3000 membres des actuels RASED nous semble en totale contradiction avec l'affirmation de la nécessité de donner aux IEN les moyens de lutter efficacement contre la difficulté scolaire. Il n'est jamais exclu qu'un enseignant spécialisé exerce la totalité de son service dans une école ; ce mode d'organisation est particulièrement fréquent dans les secteurs relevant de l'éducation prioritaire. Cette modalité peut donc constituer une stratégie pertinente, mais c'est l'inspecteur de la circonscription, après concertation avec les équipes pédagogiques, qui est le mieux placé pour opérer ce choix. Imposer ce mode de fonctionnement ne peut qu'affaiblir l'idée même de pilotage de proximité.

Vous ne pouvez par ailleurs ignorer, Monsieur le Ministre, que cette annonce a jeté un trouble profond dans les établissements scolaires. Les rumeurs de disparition progressive des RASED vont bon train sur le terrain et ne peuvent que déstabiliser les enseignants, ce qui n'est probablement pas la méthode la plus efficace pour tendre vers une amélioration des résultats des élèves !

Nous pensons toutefois que la situation n'est pas bloquée puisque vos collaborateurs se sont montrés attentifs à nos observations. Afin d'apaiser les inutiles tensions que génère cette situation, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de surseoir à l'opérationnalisation de la mesure annoncée et d'ouvrir une concertation élargie visant à renforcer l'impact des interventions des personnels des RASED en direction des élèves qui ont besoin d'une aide spécialisée. Notre organisation serait évidemment disponible pour participer à cette réflexion dans la dynamique constructive et centrée sur l'intérêt des élèves qui constitue indéniablement le fondement de l'accord que nous avons signé ensemble.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre attachement sans faille à un service public d'éducation plus juste et plus efficace.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the end, and a small loop at the bottom.

P. ROUMAGNAC